

Bourses de recherche de courte durée pour jeunes chercheurs de Sorbonne Université (Volet 1, type B)

- = *Forschungsstipendien - Kurzstipendien*
- = *Research Grants - Short Term Grants*

Appel à candidatures

Dans le cadre de son Programme d'excellence avec Sorbonne Université, le DAAD propose depuis 2017 un programme exclusif de bourses de mobilité réservé aux doctorants, aux post-doctorants ainsi qu'aux enseignants-chercheurs et chercheurs de Sorbonne Université.

Qui peut postuler ?

- Tout doctorant de Sorbonne Université, toutes disciplines confondues, titulaire d'un master ou équivalent
- Tout post-doctorant de Sorbonne Université, toutes disciplines confondues, titulaire d'un doctorat pour un séjour de recherche postdoctoral non diplômant
- Des personnes effectuant leur thèse entière en Allemagne ne sont pas éligibles

Que subventionne-t-on ?

Des séjours de recherche de courte durée en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Le projet de recherche en Allemagne doit être réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'établissement d'accueil.

Durée :

- 1 à 6 mois
- Aucune prolongation n'est possible.
- **N.B.** : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois. La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidature ainsi que des moyens à disposition.

Prestations :

- Allocation mensuelle selon le statut universitaire
 - **861 € pour diplômés**
 - **1200 € pour doctorants et post-doctorants**
- Couverture sociale et assurance
- Forfait pour [frais de voyage](#)
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers. Plus d'informations [en anglais](#) et [en allemand](#).



Dates limites de dépôt de candidature :

- **15 septembre** pour un séjour à partir de janvier 2024
- **15 février** pour un séjour à partir de juillet 2024

Critères de sélection :

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

1. Qualification :

- Résultats universitaires (moyenne générale, évolution des notes)
- Parcours universitaire
- Maîtrise de la langue d'enseignement ou de travail
- Le cas échéant, les résultats scientifiques obtenus après la fin des études (p. ex. publications, présentations, contributions à des conférences, etc.)

2. Qualité du projet

- Qualité du projet de recherche et des travaux préliminaires (originalité, caractère novateur et pertinence du projet, choix de l'institution d'accueil, prise de contact)
- Faisabilité et cohérence entre le plan de travail et le calendrier (étapes d'analyse et d'évaluation)
- Le cas échéant, intégration du projet de recherche dans le projet de thèse global (contenu et calendrier)

3. Potentiel du candidat / Perspectives de carrière :

- Perspective de carrière : importance du projet de recherche et du séjour en Allemagne pour la suite du développement académique, professionnel et personnel.
- Motivation : raisons professionnelles et personnelles du séjour en Allemagne, connaissances de l'allemand (si différent de la langue de travail)
- Engagement extra-universitaires : connaissances et compétences extra-universitaires, engagement social.

En outre, la commission de sélection peut tenir compte de circonstances particulières afin de garantir l'égalité des chances. Vous pouvez fournir des informations à ce sujet dans le formulaire de demande.

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure de sélection sur le site central du DAAD [« Important information for scholarship applicants »](#), section E.

Conditions de candidature :

- Être doctorant voire post-doctorant inscrit à Sorbonne Université
- Avoir un diplôme de master ou équivalent en vue d'un doctorat (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater de plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature).
- Avoir un doctorat pour un séjour de recherche postdoctoral non diplômant (en règle générale jusqu'à 4 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature).

Veillez consulter plus de recommandations concernant la procédure de candidature sur notre site, section A, point 2, [en anglais](#) ou [en allemand](#)).

- Avoir des contacts préalables avec l'établissement d'enseignement supérieur, l'institut de recherche, la bibliothèque, les archives, etc.
- En règle générale, ces bourses sont destinées aux ressortissants français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature auprès du bureau parisien du DAAD à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois à la date limite de candidature ne seront pas prises en compte.
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme (exception : [bourse de cotutelle](#) de l'Université franco-allemande)
- Des conditions de candidature particulières s'appliquent pour les candidats en médecine humaine, dentaire et vétérinaire : www.daad.de/extrainfo [<https://www.daad.de/extrainfo>]
- La bourse de recherche devrait commencer dans les délais indiqués. Un report de quelques mois devra rester l'exception et devra être convenu avec le bureau Parisien du DAAD **avant** le dépôt de candidature.

Merci de prendre connaissance des conditions générales du DAAD (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → [Bourses du DAAD France et aide à la candidature](#) → conditions générales).

Connaissances linguistiques :

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'accueil. Plus d'informations disponible sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → [connaissances linguistiques](#).

Procédure de candidature :

1. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature)
2. Lisez attentivement l'appel à candidature détaillé du programme.
3. Créez un compte utilisateur DAAD-ID (voire guide disponible [en anglais](#) ou [en allemand](#))
4. Demandez une lettre de recommandation à vos superviseurs (voire descriptif page 5 plus bas).
5. Consultez le guide de candidature (disponible [en anglais](#) ou [en allemand](#)).
6. Cliquez ensuite sur ce lien qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD :
https://portal.daad.de/sap/bc/bsp/sap/z_set_cookie/setcookie.htm?fund_ar=stv&id=57658882
8. Connectez-vous et déposez votre candidature !

Pièces à joindre au dossier de candidature :

1. Via le portail

- Le formulaire de candidature rempli (disponible sur le portail)
- Un CV complet (max. 3 pages)
- Le cas échéant, la liste des publications (max. 10 pages)
- Lettre de motivation (1-2 pages répondant à la question : qu'attendez-vous de ce projet en Allemagne sur le plan personnel, professionnel, pour votre carrière) ?
- Un exposé détaillé et précis du projet de recherche ainsi qu'une présentation des travaux de recherche entrepris jusqu'à présent, (max. 10 pages). Veuillez consulter plus de recommandations concernant la procédure de candidature sur notre site, section B, point 2, [en anglais ou en allemand](#))
- Un planning précis des travaux envisagés (calendrier, lieu(x), interlocuteur(s) prévu(s))
N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.
- La lettre d'accueil d'un enseignant-chercheur ou d'une institution de recherche en Allemagne se référant au projet de recherche et **à la maîtrise de la langue de travail** du candidat et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail.
- Une photocopie de tous les diplômes universitaires indiquant les notes finales. Le cas échéant, pour les candidats qui ne seraient pas issus du système académique français, des explications sur le système de notation.

NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du dépôt de candidature en ligne. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas déjà en

français, allemand ou anglais.

L'administration du DAAD à Bonn se réserve le droit de d'exiger des traductions assermentées lors de l'attribution de la bourse si nécessaire.

- La preuve de l'inscription au doctorat à Sorbonne Université
- Le cas échéant, la copie du contrat doctoral
- Documents qui peuvent appuyer votre candidature (p.ex. certificats de travail, de stage ou de bénévolat)

1. À envoyer par voie postale ou par mail (en format PDF) à l'adresse indiquée à la fin du document :

- Un formulaire de recommandation actuel (validé par le directeur thèse) – à générer sur le portail de candidature) :
 - ✓ Générer le formulaire de recommandation dans la rubrique « Gutachten anfordern/ Request for reference form du portail de candidature.
 - ✓ Transmettez le formulaire par voie électronique à votre directeur de thèse qui doit le remplir intégralement, rédiger un texte librement formulé et envoyer le tout directement au DAAD France par voie postale (le tampon de la poste faisant foi).
 - ✓ Le formulaire de recommandation et le texte formulé librement remplis et signés sont des documents confidentiels et **ne doivent donc pas être transférés (uploadés)** sur le portail avec les autres documents par le candidat.
 - ✓ Veuillez donc communiquer l'adresse du DAAD France à votre directeur de thèse ou alors faire suivre l'enveloppe scellée au DAAD France.

Recommandations importantes concernant la procédure de candidature :

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection. Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

Nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais**.

Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

ATTENTION !

Veuillez noter que l'accès au portail de candidature n'est possible que tant que la période de candidature pour le programme ciblé est en cours. Après la date limite de dépôt des dossiers, le portail n'est pas disponible pour ce programme jusqu'à la prochaine période de candidature.

Le portail du DAAD ferme à 24 heures (CET ou CEST) le dernier jour de candidature. N'attendez pas le dernier jour pour envoyer votre candidature ! Vous serez ainsi à l'abri en cas de problèmes techniques.

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Sorbonne Université
Janique NYAM NGUIDJOL
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 81
Mél : nyam-nguidjol@daad.de
Bureau : 512bis

Mise à jour document : **juin 2023**